



Le Plessis-Pâté

URBA/RM

COMMUNE DU PLESSIS-PATE

DECISION DU MAIRE N° D-071-2025

**PORTANT SIGNATURE D'UNE DEMANDE DE DECLARATION
PREALABLE POUR L'INSTALLATION DE PANNEAUX
PHOTOVOLTAÏQUES SUR LA TOITURE DU CENTRE COMMERCIAL SIS
9 AVENUE GILBERT FERGANT**

Le Maire du Plessis-Pâté,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122-22,

Vu le Code de l'urbanisme,

Vu le Plan Local d'Urbanisme (PLU) du Plessis-Pâté approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 29 avril 2024 ;

Vu la délibération n°24/2026 du Conseil municipal du 23 mars 2026, portant délégation de compétences du Conseil municipal au Maire, et notamment le point n°25 permettant au Maire de procéder sans aucune limite au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens communaux,

Considérant que la commune souhaite installer des panneaux photovoltaïques sur la toiture du centre commercial sis 9 Avenue Gilbert Fergant,

DECIDE

Article 1er : DE SIGNER une demande de déclaration préalable pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture du centre commercial sis 9 Avenue Gilbert Fergant.

Article 2 : Cette décision sera inscrite au registre des actes de la Mairie.

Article 3 : Copie de cette décision sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Palaiseau.

Fait au Plessis-Pâté, le 12 octobre 2026

Fait et décidé les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire certifie exécutoire, sous sa responsabilité, le présent acte.

Il informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles, dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou publication électronique.

Date de télétransmission du présent acte au contrôle de légalité :

12 OCT. 2026

Date de sa publication électronique:

12 OCT. 2026

Le Maire

Sylvain TANGUY

